Les + de l'alternance

Les apprentis peuvent bénéficier de certains avantages tout comme les recruteurs :

> Les avantages de l'alternance

1. Pour l'alternant

L'alternance permet de concevoir un projet professionnel complet grâce à une formation diplômante, que d'obtenir un diplôme ou une qualification parmi un large choix de métiers.

Par ailleurs, l'apprenti bénéficie de :

- La gratuité des frais de formation,
 - · La mise en pratique des enseignements théoriques,
 - · D'une rémunération, pendant sa formation en tant que salarié,
 - D'accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise.

Des aides financières en faveur de la mobilité en Europe des apprentis existent via ERASMUS

- https://www.euroguidance-france.org/financer-sa-mobilite/les-aides-selon-le-statut/apprentice
 - https://www.euroguidance-france.org/fin_mob/fin_mob_paca/fin_mob_paca_cr/fin_mob_paca

Des aides à la mobilité des jeunes, au financement au permis de conduire existent également à hauteur d

> https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_10001/cfa-aide-au-fina

Aide financière de 600 euros pour l'accès au permis de conduire également proposée par la ville d'Antibe

https://www.antibes-juanlespins.com/toute-l-actu/aide-au-permis-de-conduire#:~:text=Pour%20aider%20les%2018%2D25,d'entre%20eux%20chaque%20ann%C3%Age.&text=Dos

- > Des aides en matière de logement des apprentis existent avec notamment le dispositif « mobili-jeun 10 et 100€ mensuel pendant 3 ans max.
 - https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune
- > Accès à la carte Lol : https://www.lol1625.fr/

1. Pour l'entreprise :

Recruter un alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation peut représenter des avantaç financier, qui, selon les cas, sont multiples.

En effet, l'Etat a mis en place des aides financières applicables jusqu'au 28 février 2021 en faveur de l'embe exemple contrairement au secteur public non industriel et commercial (à titre d'exemple : collectivité terr

https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-unique